



## Tracteur tondeuse sous garantie

Par **maza**, le **09/07/2010** à **08:23**

Bonjour,

Merci de bien vouloir m'indiquer quels sont mes droits concernant un matériel sous garantie qui tombe en panne à chaque utilisation

Tracteur tondeuse sous 2 ans de garantie, achat le 12/06/09  
acheté chez un revendeur de ma localité et qui est dans l'impossibilité de  
trouver la panne  
Salutations

Par **chris\_idv**, le **09/07/2010** à **09:09**

Bonjour,

Je vous suggère de vous adresser directement au fabricant ou à défaut au représentant de la marque en France (soit la filiale française, soit l'importateur) et d'expliquer la situation.

Cordialement,